

# Des places d'accueil supplémentaires pour les mineurs

**MIGRANTS** Le Conseil départemental, compétent pour la gestion des mineurs non accompagnés (MNA), a dressé un point de situation vendredi, à Pau

« Bayonne et le Pays basque sont devenus un passage obligé pour les migrants. Notre obligation, c'est de prendre en charge et de mettre à l'abri les mineurs non accompagnés », explique le vice-président du Conseil départemental et maire d'Anglet, Claude Olive, en charge de ce dossier. La situation se complexifie depuis cet été et la recrudescence du transit de migrants par la frontière de Biratou.

Au 31 octobre, le nombre de mineurs pris en charge par le Département s'élevait à 310, ce qui représente un coût de 12,3 millions d'euros pour la collectivité. « Le flux des migrations nécessite de prendre en compte un besoin renforcé de mise à l'abri et un renforcement des équipes d'évaluation », souligne Claude Olive.

Depuis le mois de juillet, le Département a ouvert 64 places supplémentaires sur les dispositifs expérimentaux pour l'accueil pérenne des MNA et 20 places de mise à l'abri pour un coût de 2,4 millions d'euros. Le Département dispose d'une structure collective de type Maison d'en-

fants à caractère social (MECS) qui prend en charge, aujourd'hui, 181 MNA, auquel s'ajoute de l'hébergement en appartement avec un accompagnement centré sur l'insertion et des familles d'accueil pour des profils de MNA spécifiques.

## Au tour de l'État

Le rythme migratoire n'allant pas diminuer, un nouveau dispositif de prise en charge sera structuré en 2019 pour « centrer davantage encore le processus d'insertion au cœur de l'accueil ». « Notre responsabilité d'accueil, nous l'assurons. Nous prouvons tous les jours que nous prenons nos responsabilités, que nous menons notre mission de protection de l'enfant, signale le président, Jean-Jacques Lasserre. À l'État à son tour de prendre les siennes. Sinon, comment les Départements, avec les moyens qui sont les leurs, réussiraient-ils à gérer cette situation inédite ? ».

Sans compter d'inévitables difficultés de cohabitation au sein des MECS, « Les jeunes migrants sont in-

talles dans les MECS, mais ce n'est pas leur place, constate Claude Olive. Il faut prévoir d'autres solutions pour libérer des places dont les MECS ont besoin et éviter de mélanger les populations. »

## Le rôle des passeurs

Pour l'opposition de gauche, Marie-Christine Aragon pointe du doigt la situation de migrants mineurs contraints de mentir sur leur âge et se déclarer majeurs en Espagne pour pouvoir passer la frontière et qui ne savent plus quoi faire en foulant le sol français. « Le Département ne peut régler ce problème, mais il peut inciter les polices française et espagnole à le faire », suggère l'élue bayonnaise.

« Il y a un sujet dont on ne parle pas, c'est les filières qui organisent les passages de migrants, c'est elles qui leur font signer les papiers pour pouvoir passer et c'est le rôle de l'État de les en empêcher, souligne Claude Olive. Une fois ici, c'est plus difficile pour nous de vérifier. On décentralise d'ailleurs une équipe du Dépar-



Les migrants mineurs qui arrivent à Bayonne sont pris en charge en suivant, assure le vice-président du Département. PHOTO: L.-D. C.

tement dédiée à Bayonne pour s'occuper de la prise en charge si nécessaire ».

Le vice-président prend l'exemple de la soirée de jeudi dernier (22 novembre) : 23 MNA sont arrivés à Bayonne, 11 d'entre eux ont été reconcus mineurs et pris en charge en suivant, 11 n'étaient pas mineurs. Sur un autre, les services ont émis un doute, et, dans ce cas, c'est au juge de tran-

cher. « On peut tous se regarder en face, il n'y a pas un seul MNA qui ne soit pas pris en charge dans les rues de Bayonne. »

Jean-Jacques Lasserre prévoit d'organiser rapidement une rencontre avec les responsables d'Atherbea pour évoquer le sujet. « On ne baisera pas la garde et nous avons besoin de restaurer la confiance entre le Département et les associations qui interviennent sur le sujet. »

**Pierre Sabathié**